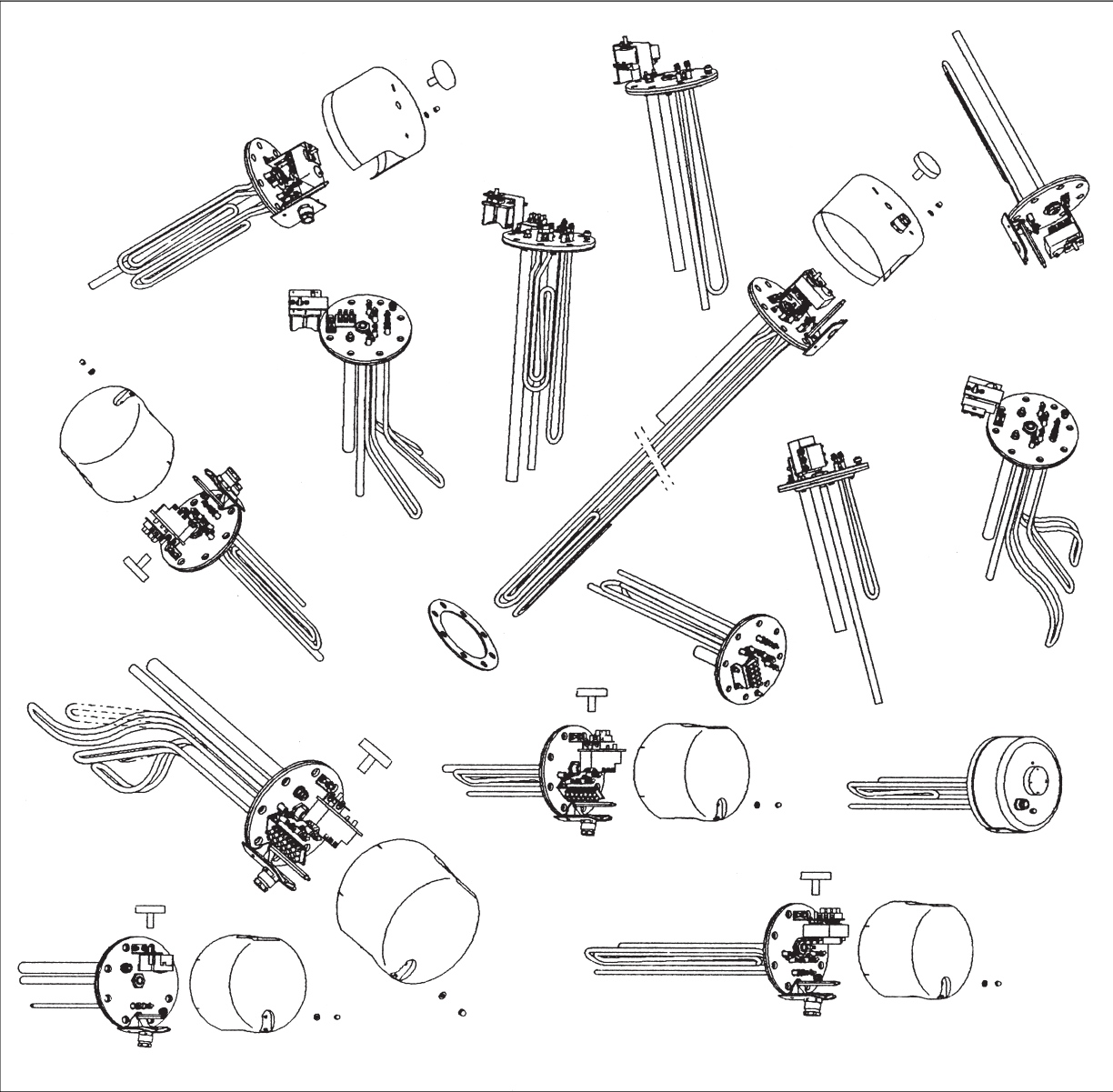


# Notice d'utilisation et de montage

## EBH-KDW

## EBH-TDW

A remettre à l'utilisateur !



## **Cher client,**

Nos éléments chauffants électriques encastrés sont fabriqués conformément à la réglementation en vigueur.

L'installation et la première mise en service doivent impérativement être confiées à un installateur concessionnaire dans le respect de la présente notice.

Vous trouverez dans ce petit manuel toutes les instructions et des conseils importants pour le montage et l'utilisation dans les règles de l'art du chauffage électrique encastré. Demandez néanmoins à votre concessionnaire, une fois l'installation terminée, de vous expliquer le fonctionnement de l'appareil et de vous faire une démonstration de son fonctionnement. Bien entendu, notre service après-vente et notre service clients se feront également un plaisir de vous conseiller.

**Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir avec votre chauffage électrique encastré.**

<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>Page</b>
<b>Consignes de sécurité.....</b>	<b>3</b>
<b>1. Fonction.....</b>	<b>4</b>
<b>2. Economies d'énergie.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Maniement et réglage de la température.....</b>	<b>4</b>
<b>4. Conditions de fonctionnement.....</b>	<b>4</b>
<b>5. Instructions de montage et d'installation.....</b>	<b>5</b>
5.2 Montage de l'élément chauffant encastré.....	6
5.3 Instructions pour la protection contre la corrosion.....	6
5.4 Raccordement d'eau du ballon.....	6
5.5 Branchement électrique.....	7
5.6 Schémas des connexions.....	7
5.7 Première mise en service.....	12
<b>6. Contrôle, maintenance, entretien.....</b>	<b>12</b>
<b>7. Dysfonctionnements.....</b>	<b>12</b>
<b>Garantie, responsabilité et responsabilité du fait du produit.....</b>	<b>13</b>

# CONSIGNES DE SÉCURITÉ

## Généralités

- Cet appareil peut être utilisé par des enfants à partir de 8 ans et plus et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou un manque d'expérience et de connaissances à condition qu'elles aient reçu une supervision ou des instructions concernant l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et qu'elles comprennent les dangers encourus. Les enfants ne doivent pas jouer ni avec l'appareil ni avec son emballage. Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants, sauf s'ils sont surveillés.
- Le chauffage intégré doit être uniquement installé et exploité de la manière décrite dans la présente notice et dans les informations techniques correspondantes. Toute autre utilisation est considérée comme non conforme et de ce fait non autorisée.
- Ne pas utiliser le chauffage intégré si celui-ci est défectueux.
- Il existe un risque d'ébouillement avec l'eau chaude ou des composants chauds (par ex. robinetteries, tuyau d'écoulement d'eau chaude, etc...).
- Le chauffage intégré ne doit pas être utilisé avec des fluides agressifs (alcool, glycol, huiles, lessives, acides etc...).
- Si un système de chauffage intégré est utilisé, veillez à installer une protection anticorrosion conforme à la réglementation.

## Installation et mise en service

- L'installation et la mise en service doivent être effectuées uniquement par du personnel qualifié, seul responsable d'un montage et d'une installation en conformité avec les lois, les directives et les normes en vigueur.
- L'installation du chauffage intégré doit avoir lieu uniquement dans un local sec et à l'abri du gel.
- Respectez les données mentionnées sur la plaque signalétique de l'appareil (chauffage électrique intégré et ballon).
- Avant la mise en service du chauffage intégré, les thermoplongeurs doivent être complètement immergés.

## Branchement électrique

- Le raccordement électrique du chauffage intégré doit uniquement être réalisé par un électricien qualifié sur des câbles fixes dans le respect des lois et normes de sécurité en vigueur.
- Installez en amont du circuit électrique un interrupteur de protection contre les courants de court-circuit avec un courant de déclenchement  $I_{\Delta n} \leq 30 \text{ mA}$ .
- Le raccordement électrique doit être effectué selon le schéma de raccordement collé à l'intérieur du capot de protection
- Avant tout travail de montage ou de maintenance sur le chauffage intégré, mettre celui-ci hors tension, vérifier l'absence de tension et le sécuriser contre une remise en marche involontaire.
- Si un câble d'alimentation électrique est endommagé, débranchez immédiatement la prise secteur et contactez un professionnel !
- Les câbles de raccordement ne doivent pas être rallongés, ni raccourcis.

## Maintenance

- Les travaux de maintenance, de nettoyage ou tous autres travaux de réparation ou d'entretien nécessaires doivent être effectués uniquement par un personnel qualifié.
- N'essayez jamais de remédier à un défaut ou une défaillance de vous-même.
- Merci de respecter les intervalles d'entretien et de maintenance nécessaires indiqués dans la présente notice de montage.

## 1. FONCTION

Comme chauffage principal de chauffe-eau électriques, les éléments chauffants électriques ne requièrent aucun entretien. Uniquement en présence d'une eau très calcaire, il peut s'avérer nécessaire de détartrer les corps de chauffe de temps en temps.

L'utilisateur peut ajuster la température souhaitée via le bouton sélecteur. Pendant la durée de montée en température définie par votre société d'électricité, le régulateur de température allume automatiquement l'élément chauffant puis l'éteint une fois la température de l'eau du cumulus atteinte. Lorsque la température de l'eau baisse, par ex. suite à la consommation d'eau ou au refroidissement naturel, le chauffage se déclenche et reste en marche jusqu'à ce que la température présélectionnée soit de nouveau atteinte dans le cumulus.

## 2. ECONOMIES D'ÉNERGIE

Limiter la température de l'eau du cumulus s'avère particulièrement économique. Pour cette raison, il est conseillé de choisir une température, réglable graduellement, réellement nécessaire à votre consommation d'eau chaude. Vous économiserez ainsi de l'électricité et minimiserez les dépôts calcaires dans le ballon.

## 3. MANIEMENT ET RÉGLAGE DE LA TEMPÉRATURE

Vous pouvez régler la température de l'eau dans le ballon, en fonction de vos besoins en eau chaude, soit graduellement soit sur l'un des quatre niveaux principaux clairement identifiés. Ceci vous permettra d'utiliser l'élément chauffant encastré avec une plus grande **efficacité énergétique**.

Pour faciliter le réglage, 4 niveaux principaux sont marqués sur le bouton du régulateur de température, à savoir :

Position : \* protection antigel du cumulus (max. 30 °C)

Position : ◁ environ **40 °C**, eau tiède

Position : ●● environ **65 °C**, eau modérément chaude.

Ceci est le réglage recommandé pour éviter des brûlures par inadvertance avec de l'eau trop chaude.

En outre, l'appareil fonctionnera de manière particulièrement économique à cette température.

Les déperditions de chaleur sont faibles et la formation de tartre est largement évitée.

**Faible consommation d'énergie en veille.**

Position : ●●● environ **85 °C**, eau très chaude

Attention :

Le réglage du bouton du régulateur en butée à gauche n'équivaut pas une position « zéro » et n'entraîne pas la mise hors tension de l'élément chauffant.

En fonctionnement diurne, il est déconseillé de régler une température supérieure à ●● (env. 65 °C).

En raison de l'hystérèse du régulateur de température ( $\pm 7^\circ\text{K}$ ) et d'éventuelles dissipations (refroidissement des tuyauteries), les températures sont indiquées avec une tolérance de  $\pm 10^\circ\text{K}$ .

## 4. CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

L'utilisation de l'élément chauffant encastré implique impérativement le respect des conditions indiquées sur la plaque signalétique (pression de service, durée de la montée en température, tension d'alimentation, etc.). **Le branchement électrique devra être conforme au schéma des connexions collé sur le côté intérieur du capot de protection.**

En plus de la législation et des réglementations nationales en vigueur (telles ce que celles de la Fédération autrichienne d'ingénierie électrique ÖVE, de la Fédération allemande de l'électrotechnique, de l'électronique et de la technique d'information VDE, des instituts de normalisation autrichien et allemand ÖNORM et DIN, etc.), vous devez également respecter les conditions de branchement de vos fournisseurs locaux d'électricité et d'eau, ainsi que les instructions de montage et d'utilisation.

Si votre eau est très calcaire, nous vous conseillons d'installer un adoucisseur d'eau du commerce en amont. Cet élément chauffant encastré convient particulièrement pour être installé dans des cumulus émaillés sur pieds ou à double paroi. Leur conception spéciale permet toutefois d'installer ces dispositifs également dans des appareils d'autres fabricants à revêtement émaillé, synthétique ou galvanisé à chaud. **L'association avec des ballons CrNi (NIRO) en revanche s'avère problématique et est donc déconseillée (mesures nécessaires, voir sous point 5.3).**

En vue de leur installation dans des ballons émaillés, nos éléments chauffants encastrés, corps de chauffe à vis encastrés ou échangeurs de chaleur avec tuyau à ailette encastrés sont construits avec des éléments de chauffe de construction isolante en combinaison avec une résistance de saignée et correspondent ainsi à l'état actuel de la technique - notamment en matière de protection de ballons émaillés contre la corrosion. Tous les éléments chauffants encastrés sont dimensionnés pour fonctionner à l'épreuve de la pression et chauffer l'eau potable ou de chauffage sans toutefois excéder une pression de service de 10 bars.

Cet appareil n'est pas destiné à être manié par des personnes (y compris des enfants) aux capacités physiques,

sensorielles ou mentales réduites ou qui n'ont pas l'expérience et/ou les connaissances requises à cet effet, sauf si elles sont sous la surveillance d'une personne chargée de leur sécurité ou ont reçu l'instruction nécessaire pour utiliser cet appareil de cette personne. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

Le chauffage intégré n'a pas été conçu pour fonctionner dans des milieux agressifs (alcool, glycol, huile, etc.) !

Si un appareil devait déjà au moment de la livraison présenter un dysfonctionnement patent, un dommage ou un autre défaut, celui-ci ne peut plus être monté, intégré et mis en marche. Des réclamations ultérieures concernant des appareils reliés et intégrés avec un défaut patent sont résolument exclues de la garantie.

## 5. INSTRUCTIONS DE MONTAGE ET D'INSTALLATION

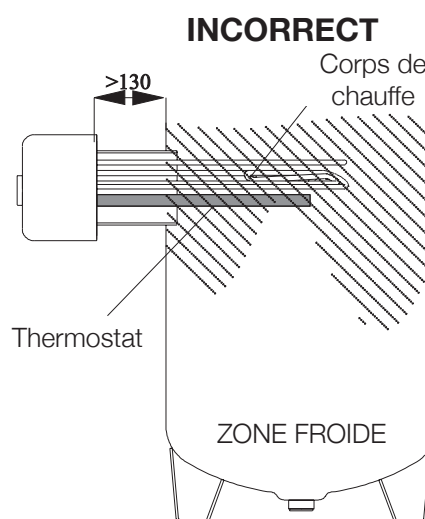
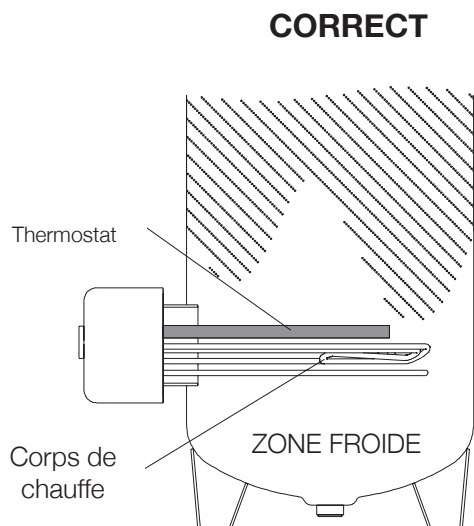
### 5.1 Instructions générales d'installation

Lors du fonctionnement, le corps de chauffe et la gaine de protection de la sonde doivent être entièrement immergés dans l'eau. Les courants d'eau entraînés par les variations de température ne doivent pas être entravés.

L'élément chauffant encastré est équipé d'un limiteur de température de sécurité qui arrête l'appareil lorsque l'eau atteint une température de 110 °C max. (EN 60335 -2-21; ÖVE-EW41, Partie 2 (500) / 1971). Il convient par conséquent de choisir les composants de raccordement (tuyaux, groupe de sécurité, etc.) qui peuvent résister, en cas de dysfonctionnement du thermostat, à des températures de 110 °C pour éviter tout dommage consécutif.

Le montage et l'installation doivent exclusivement être confiés à des professionnels autorisés.

#### Emplacement de montage :



**Tubulure de la bride trop longue et soudée trop haut.  
Thermostat situé sous le corps de chauffe.**

La tubulure de la bride ne doit pas dépasser 130 mm de longueur pour que la sonde thermique et le corps de chauffe puissent pénétrer suffisamment loin dans le ballon.

Il est conseillé d'installer l'élément chauffant encastré le plus bas possible dans le ballon pour assurer un chauffage homogène de l'ensemble du volume d'eau qu'il contient. Il n'est pas indispensable que la longueur des thermoplongeurs corresponde à la totalité de la profondeur d'installation disponible.

Il faut prévoir un espace vide - longueur d'encastrement + 100 mm - à des fins de montage, etc.

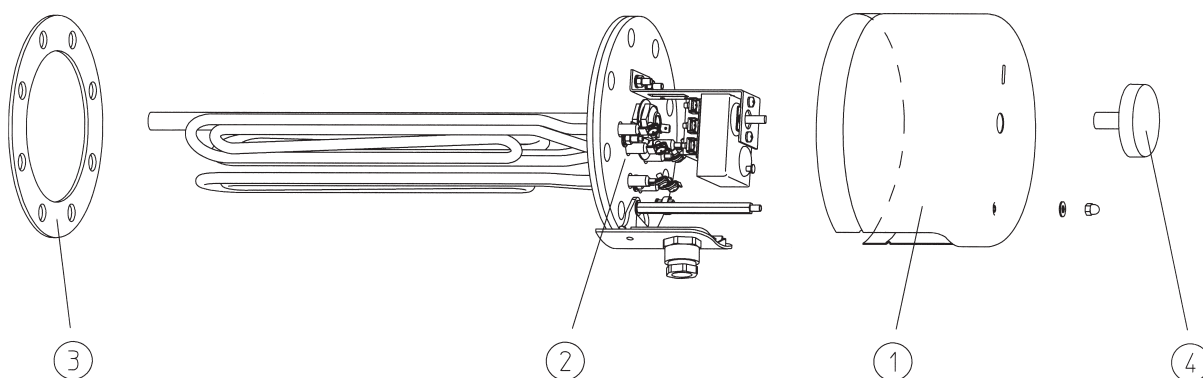
Le tartre entrave le bon fonctionnement. En présence d'eau très calcaire, il convient de prendre des mesures préventives : par ex. abaissement de la température, installation d'un adoucisseur, détartrage.

## 5.2 Montage de l'élément chauffant encastré

En plus des dispositions légales, les conditions de raccordement de vos fournisseurs locaux d'électricité et d'eau sont impérativement à respecter.

1. Retirer le capot de protection du cumulus.
2. Monter la bride de l'élément chauffant « Pos. 2 » avec son joint « Pos. 3 » dans le ballon.  
Veiller à monter la gaine de protection de la sonde du thermostat au-dessus du/des élément(s) chauffant(s) (voir instructions de montage).
3. Fixer la bride « Pos 2 » avec des vis M12 (couple max. 25 Nm).  
Serrer les vis de la bride en croix.  
Il faut vérifier que les vis du corps de chauffe sont bien serrées et les resserrer, le cas échéant, avec un couple de 2 à 3 Nm.
4. Réaliser le branchement électrique selon le schéma des connexions (voir point 5.5).  
Important - ne pas oublier : raccorder le conducteur de protection (terre) !
5. Remonter le capot « Pos 1 » au cumulus. Embrocher le bouton régulateur « Pos 4 », régler la température d'eau chaude sanitaire souhaitée.
6. Il faut attendre que le ballon soit rempli d'eau avant de procéder à la mise en service.

Le montage de l'élément chauffant encastré ainsi que la première mise en service sont impérativement à confier à un professionnel qui assume la responsabilité de l'exécution et de l'équipement dans les règles de l'art.



## 5.3 Instructions pour la protection contre la corrosion

L'élément chauffant encastré est conçu pour être installé dans des ballons émaillés. S'il devait être monté dans des produits d'autres fabricants, le fournisseur du réservoir doit garantir une protection suffisante contre la corrosion. Premier contrôle de l'anode après 2 années de service environ. Il est conseillé de renouveler les anodes de protection dès que leur matériau est consommé aux 3/4.

En cas d'association avec des ballons CrNi (NIRO) ou d'échangeurs de chaleur Cr-Ni et d'installation dans des ballons à revêtement synthétique, il faut prendre la mesure ci-après :

- a) mise hors circuit de la résistance de saignée pour garantir l'isolation du corps de chauffe encastré.

## 5.4 Raccordement d'eau du ballon

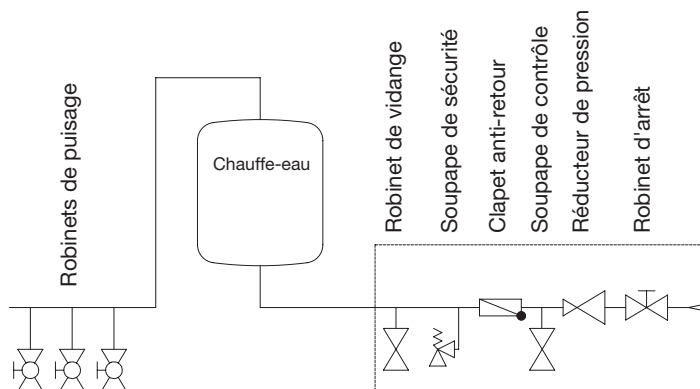
Il faut impérativement respecter les notices de montage, de raccordement et d'utilisation du chauffe-eau (ballon).

### Raccordement résistant à la pression :

En cas d'utilisation de robinetteries de raccordement du ballon inappropriées ou hors service ainsi qu'en cas de dépassement de la pression de service indiquée, notre garantie cesse de s'appliquer.

Le raccordement d'eau doit se faire impérativement par le biais d'une vanne membranaire de sécurité homologuée ou au moyen d'un jeu de vannes membranaires de sécurité avec une robinetterie de raccordement pour les cumulus à l'épreuve de la pression !

Un jeu de vannes de sécurité (voir « Raccordement d'accumulateur selon DIN 1988 ») est monté dans la tuyauterie d'arrivée d'eau froide (bleu) du ballon, dans l'ordre illustré ci-après.



## 5.5 Branchement électrique

Le branchement au réseau électrique doit être conforme à toutes les réglementations et normes nationales en vigueur, aux dispositions de branchement des fournisseurs locaux d'eau et d'électricité ainsi qu'aux instructions de la notice de montage et d'utilisation et doit impérativement être réalisé par un électricien concessionnaire. Les mesures de protection prescrites sont à réaliser avec le plus grand soin, afin d'éviter qu'un dysfonctionnement ou une coupure du courant du chauffe-eau n'endommage d'autres appareils électriques (par ex. congélateur, locaux à usage médical, unités de soins intensifs, etc.) Dans des locaux comportant une baignoire ou une douche, l'appareil doit être installé conformément aux dispositions légales et réglementations nationales en vigueur (par ex. celles d'OVE-SEV, VDE ou du DIN VDE 0100-701).

Les conditions de branchement techniques du fournisseur d'énergie compétent sont à respecter impérativement.

Un disjoncteur à courant de fuite avec un courant déclencheur  $I_{AN} \leq 30\text{mA}$  est à installer en amont du circuit électrique.

L'appareil doit uniquement être branché à des lignes permanentes.

Les chauffe-eau de ce type doivent être exclusivement alimentés par un branchement fixe et ne peuvent donc pas être raccordés au moyen d'une fiche secteur de sécurité. Cela doit empêcher le déclenchement intempestif du DDR branché en amont.

Un dispositif de sectionnement sur tous les pôles avec une ouverture de contact d'au moins 3 mm doit être installé en amont de l'appareil. Un disjoncteur automatique par ex. remplit cette exigence.

Avant de procéder à la mise en service électrique du ballon d'eau chaude, celui-ci doit impérativement être rempli d'eau.

Conformément aux consignes de sécurité, le chauffe-eau doit être mis hors tension avant toute intervention, protégé contre toute remise en service intempestive et l'absence de tension doit être vérifiée. Toute intervention au niveau de l'installation électrique de l'appareil est impérativement à confier à un électricien concessionnaire. Le branchement électrique doit systématiquement respecter le schéma des connexions collé au niveau de la zone de branchement de l'accumulateur.

## 5.6 Schémas des connexions

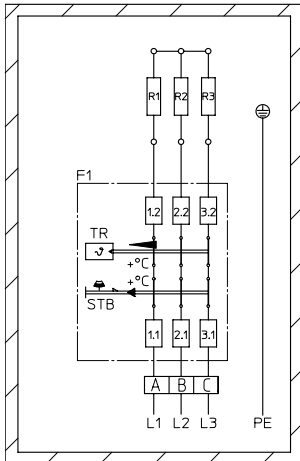
### EBH-KDW1 4,0kW

EBH-TDW1 4,0 kW  
 Eléments de chauffe  
 3 x 1,35 kW / 230 V  
 3 x 40 Ohm

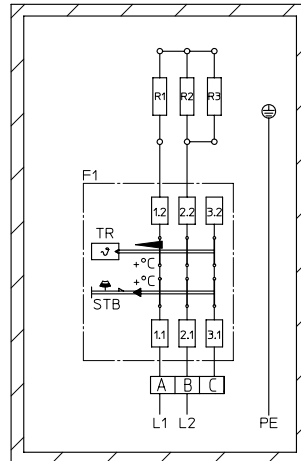
200 litres  
 4 h. / 4,0 kW  
 6 h. / 2,7 kW  
 8 h. / 2,0 kW

### Câblage usine 4,0 kW / 3~400V

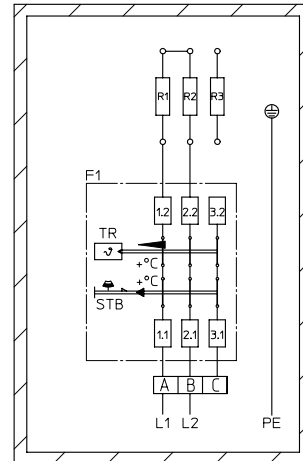
4kW / 3 ~ 400V



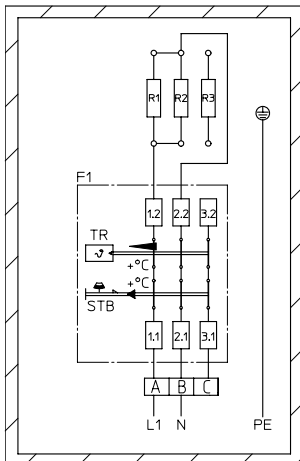
2.7kW / 2~ 400V



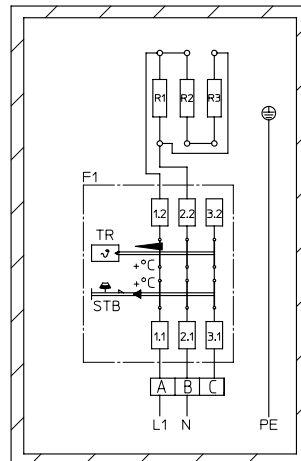
2kW / 2 ~ 400V



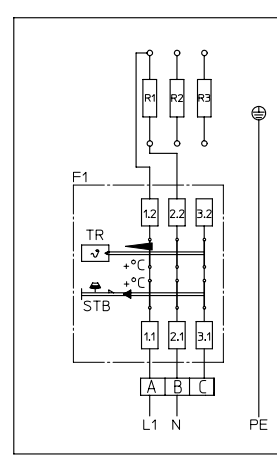
2.7kW / ~230V



2kW / ~230V



1.35kW / ~230V



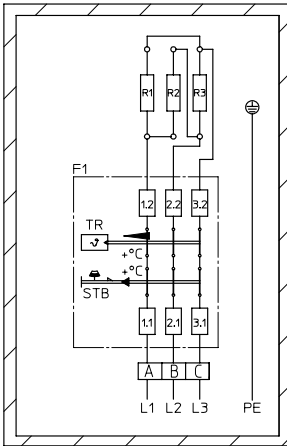


**EBH-KDW1 6,0kW**  
 EBH-TDW1 6,0 kW  
 Eléments de chauffe  
 3 x 2,0 kW / 400 V  
 3 x 80 Ohm

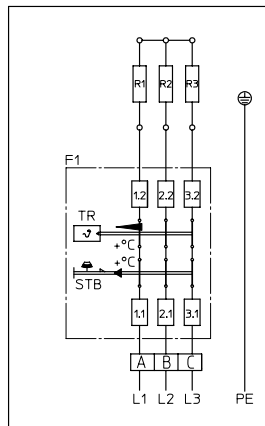
300 Liter  
 4 h. / 6,0 kW  
 6 h. / 4,0 kW  
 8 h. / 3,0 kW

**Câblage usine**  
**6,0 kW / 3~400V**

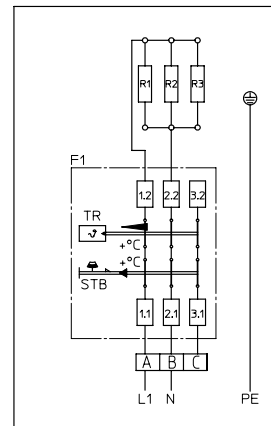
6kW / 3 ~ 400V



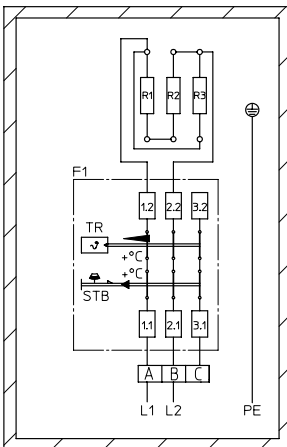
2kW / 3 ~ 400V



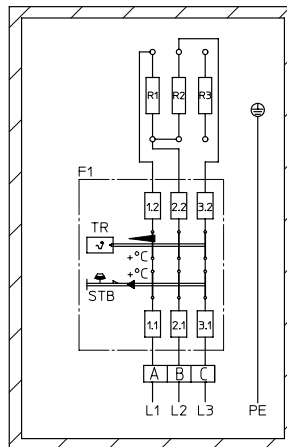
2kW / ~230V



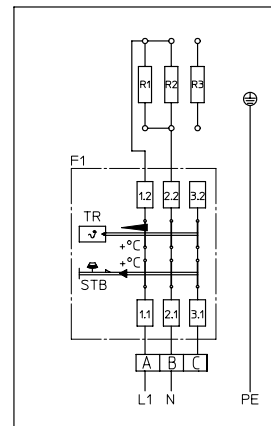
3kW / 2 ~ 400V



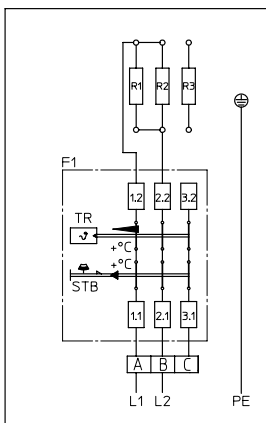
4kW / 3 ~ 400V



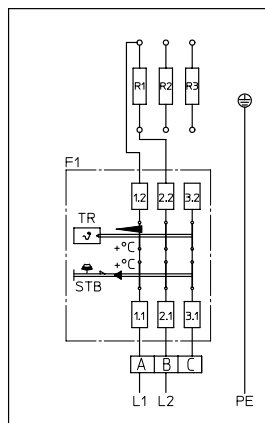
1.5kW / ~230V



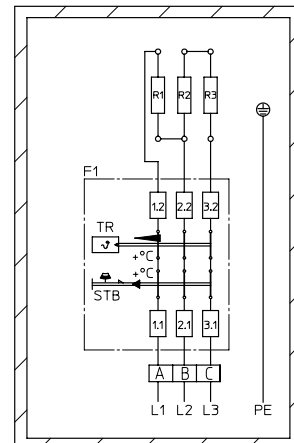
4kW / 2 ~ 400V



2kW / 2 ~ 400V



3kW / 3 ~ 400V

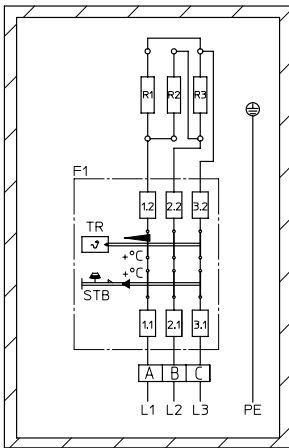


**EBH-KDW1 8,0kW**  
 EBH-TDW1 8,0 kW  
 Éléments de chauffe  
 3 x 2,7 kW / 400 V  
 3 x 60 Ohm

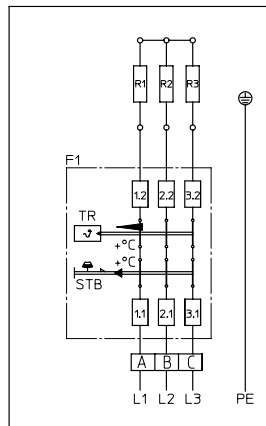
400 Liter  
 4 h. / 8,0 kW  
 6 h. / 5,0 kW  
 8 h. / 4,0 kW

**Câblage usiné**  
**8,0 kW / 3~400V**

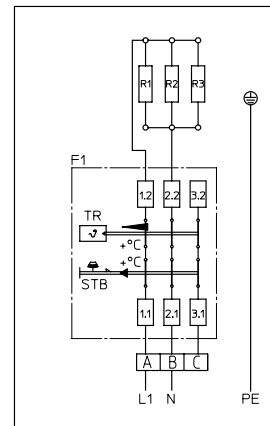
8.0kW / 3 ~ 400V



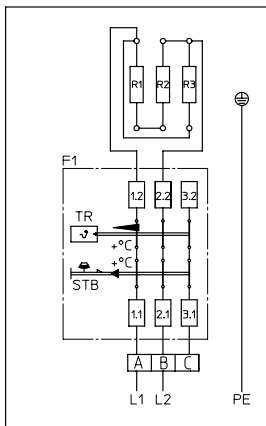
2.6kW / 3 ~ 400V



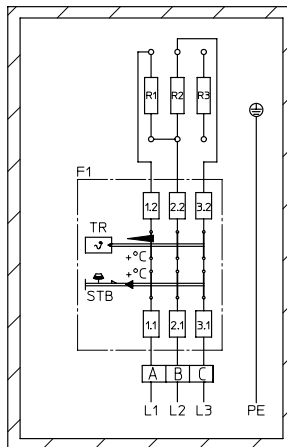
2.6kW / ~230V



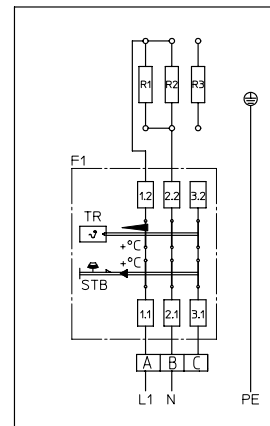
4.0kW / 2 ~ 400V



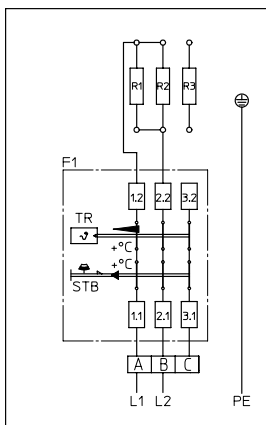
5.0kW / 3 ~ 400V



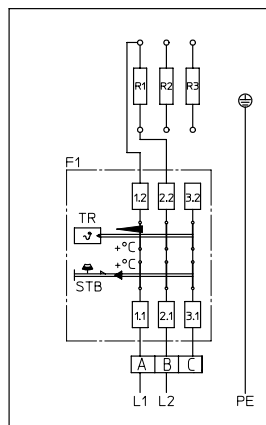
1.8kW / ~230V



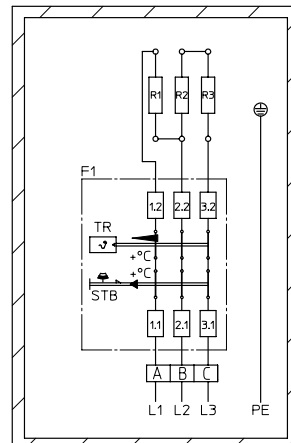
5.0kW / 2 ~ 400V



2.6kW / 2 ~ 400V



4.0kW / 3 ~ 400V

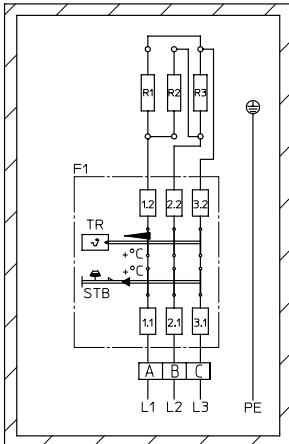


**EBH-KDW1 10,0kW**  
 EBH-TDW1 10,0 kW  
 Eléments de chauffe  
 3 x 3,3 kW / 400 V  
 3 x 48 Ohm

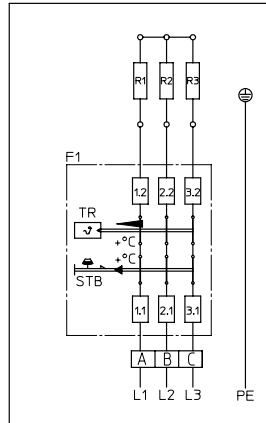
500 Liter  
 4 h. / 10,0 kW  
 6 h. / 6,5 kW  
 8 h. / 5,0 kW

**Câblage usine**  
**10,0 kW / 3~400V**

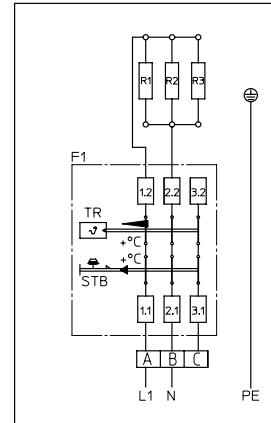
10.0kW / 3 ~ 400V



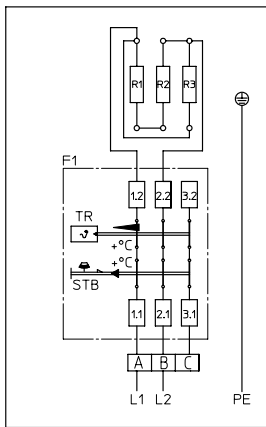
3.3kW / 3 ~ 400V



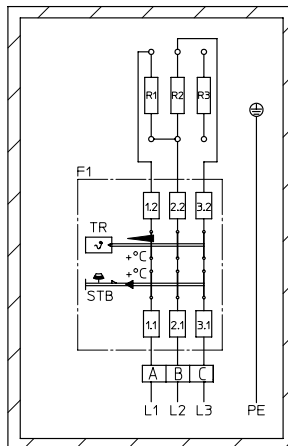
3.3kW / ~230V



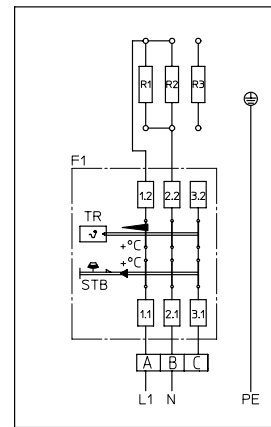
5.0kW / 2 ~ 400V



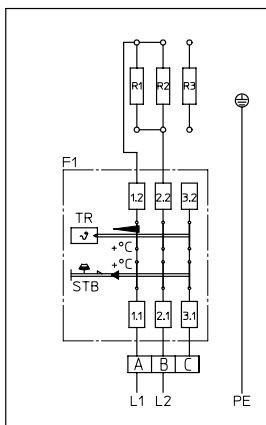
6.5kW / 3 ~ 400V



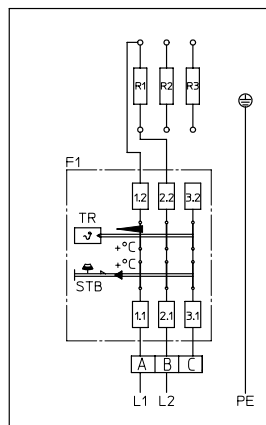
2.2kW / ~230V



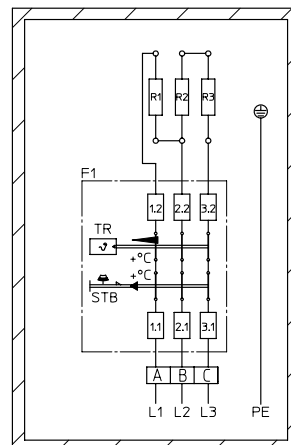
6.5kW / 2 ~ 400V



3.3kW / 2 ~ 400V



5.0kW / 3 ~ 400V



## 5.7 Première mise en service

Avant la première mise sous tension, le cumulus doit impérativement être rempli d'eau.

Lors de la montée en température, l'eau de dilatation qui se forme dans la chaudière intérieure doit goutter en cas de raccordement résistant à la pression de la vanne de sécurité ou en cas de raccordement sans pression de la vanne de trop plein. Le premier processus complet de chauffage visant à porter l'eau froide à la température établie doit être surveillé. De la sorte, une éventuelle mauvaise connexion du chauffage électrique intégré peut être immédiatement détectée, permettant ainsi d'éviter l'apparition préalable d'autres dommages.

**Attention : Le tuyau d'écoulement d'eau chaude ainsi que des parties de la robinetterie de sécurité peuvent devenir très chauds.**

Une fois la montée en température terminée, la température réglée, la température effective de l'eau prélevée et l'affichage de quantité d'eau chaude devraient concorder approximativement.

## 6. CONTRÔLE, MAINTENANCE, ENTRETIEN

Si votre eau est très calcaire, vous devez faire procéder au détartrage de la paroi intérieure du cumulus et faire retirer les dépôts de tartre dans le réservoir par un professionnel après une à deux années de service. Le nettoyage s'effectue à travers l'ouverture de la bride - démonter l'élément chauffant encastré, nettoyer le cumulus, mettre un nouveau joint d'étanchéité au moment du remontage de la bride.

Le récipient intérieur revêtu d'un émail spécial du chauffe-eau ne doit jamais entrer en contact avec un produit de détartrage - ne pas utiliser de pompe de détartrage.

Pour terminer, l'appareil sera rincé soigneusement avant de procéder à la montée en température selon les instructions relatives à la première mise en service.

Une réclamation justifiée au titre de la garantie impose un contrôle dûment documenté de l'anode de protection installée par un professionnel à un intervalle de 2 années de service au maximum.

L'anode à courant imposé possède une durée de vie quasi illimitée. Son bon fonctionnement doit être régulièrement surveillé sur les voyants de contrôle (vert, jaune, rouge).

Attention : Lorsque la lumière LED rouge du voyant témoin s'allume, aucune protection anticorrosion n'est active ! La protection anticorrosion est garantie uniquement si la lumière LED verte du voyant témoin reste allumée en permanence.

Si la lumière LED rouge ou jaune du voyant témoin s'allume ou clignote, contactez immédiatement le service client.

Pour un fonctionnement correct de l'anode à courant imposé, une unité de commande du liquide de  $\geq 150 \mu\text{S}/\text{cm}$  est nécessaire.

La résistance de saignée ne doit ni être endommagée ni enlevée lors des travaux d'entretien.

Pour nettoyer le matériel, n'utiliser ni produits abrasifs ni diluants pour peinture (tels que nitro, trichlor, etc.).

Le meilleur moyen est le nettoyage avec un chiffon humide imbibé de quelques gouttes de nettoyant ménager liquide. Il est conseillé, lors de travaux d'entretien, d'ouvrir également le raccord de nettoyage et d'entretien, afin de vérifier l'absence d'éventuelles alluvions et impuretés dans le ballon et les éliminer, le cas échéant.

## 7. DYSFONCTIONNEMENTS

Si l'eau du ballon ne chauffe pas, veuillez vérifier si le disjoncteur automatique (coupe-circuit automatique) ou le fusible a déclenché dans le tableau de distribution et contrôlez le réglage du thermostat.

Dans tous les autres cas de figure, ne tentez pas de remédier vous-même au défaut. Veuillez vous adresser pour cela soit à un installateur concessionnaire soit à notre service après-vente. Les professionnels peuvent souvent remettre votre cumulus en service en un tour de main. Veuillez indiquer la désignation du type et le numéro de fabrication indiqués sur la plaque signalétique de votre élément chauffant encastré lorsque vous prenez contact.

# GARANTIE, RESPONSABILITÉ ET RESPONSABILITÉ DU FAIT DU PRODUIT

La garantie est accordée conformément aux dispositions légales en vigueur en Autriche et dans l'Union européenne.

1. Pour que les prestations de garantie soient fournies par le fabricant (ci-après dénommé « fabricant »), il faut que la facture payée à l'achat de l'appareil faisant l'objet d'une demande de garantie soit présentée, l'identité de l'appareil devant y être indiquée clairement avec la désignation du type d'appareil et du numéro de fabrication et devant être prouvée par le demandeur. Les conditions générales de vente et de livraison du fabricant s'appliquent exclusivement.
2. Le montage, l'installation, le raccordement et la mise en service de l'appareil faisant l'objet de la réclamation doivent avoir été réalisés par un électricien et un installateur agréés dans le respect de toutes les consignes concernées, tels qu'ils sont prévus par la loi et décrits dans les instructions de montage et d'utilisation. Le chauffe-eau (sans jaquette ni jaquette synthétique) doit être protégé des rayons du soleil pour éviter que la mousse PU ne change de couleur et pour empêcher toute déformation éventuelle des pièces en plastique. 3. Le local dans lequel est utilisé l'appareil ne doit pas être exposé au gel. L'emplacement où sera monté l'appareil doit être choisi de manière à ce que les coûts d'intervention restent le plus bas possible, c'est-à-dire qu'il faut pouvoir accéder facilement au chauffe-eau pour réaliser la maintenance nécessaire et les réparations et pour changer éventuellement certaines pièces. Les coûts pour des modifications constructives rendues nécessaires par les conditions sur site (par ex. portes ou passages trop étroits) sont exclus de la garantie et responsabilité accordées et leur prise en charge est donc refusée par le fabricant. Si le chauffe-eau doit être posé, monté et utilisé dans un endroit inhabituel (par exemple: greniers, pièces de vie au sol non résistant à l'eau, débarras, etc.), pensez aux éventuelles sorties d'eau et prévoyez un dispositif avec écoulement pour collecter l'eau susceptible de couler et éviter tout dommage indirect.
4. Aucune garantie ne sera accordée dans les cas suivants:  
transport non conforme, usure normale, endommagement intentionnel ou par faute légère, toute utilisation de force, endommagement mécanique ou dommages liés au gel ou le dépassement, même une seule fois, de la pression de service indiquée sur la plaque signalétique, utilisation de robinetteries non conformes à la norme applicable ou d'éléments de raccordement du cumulus qui ne sont pas en état de fonctionnement ainsi que de robinetteries de consommation inappropriées ou non en état de fonctionnement. bris d'éléments en verre ou en synthétique, éventuels écarts de couleur, dommages résultant d'une utilisation non conforme, notamment suite au non respect de la notice de montage et d'utilisation (notice d'utilisation et d'installation), dommages liés à des actions extérieures, branchement à une tension inappropriée, dommages de corrosion suite à l'emploi d'une eau agressive - non potable - conformément aux dispositions nationales (par ex. de l'ordonnance autrichienne sur l'eau TWV – Journal officiel autrichien Bundesgesetzblatt II N° 304/2001), écarts de la température d'eau potable effective au niveau de la robinetterie de l'accumulateur par rapport à la température d'eau chaude indiquée jusqu'à 10K (hystérèse du thermostat et éventuel refroidissements par les tuyauteries), toute utilisation ultérieure malgré l'apparition d'un vice, des modifications apportées sans concertation préalable, le montage de composants complémentaires n'ayant pas été contrôlés avec l'appareil, des réparations non conformes, une conductivité trop faible de l'eau (au moins 150 µs/cm), l'usure de l'anode en magnésium due au fonctionnement (pièce d'usure), formation naturelle de tartre, manque d'eau, incendie, inondation, foudre, surtension, coupure de courant ou autres cas de force majeure. utilisation de composants qui ne sont pas d'origine ou d'autres fabricants comme par ex. thermoplongeur, anode de protection, thermostat, thermomètre, échangeur de chaleur à tubes à ailettes, etc., les composants intégrés qui n'ont pas été isolés du ballon, alluvions de corps étrangers ou influences électrochimiques (par ex. installations mixtes), non respect des documents de planification, renouvellement tardif ou non documenté de l'anode de protection intégrée, absence de nettoyage, nettoyage ou utilisation inappropriés, ainsi que de tels écarts de la norme qui ne modifient que légèrement la valeur ou le bon état de fonctionnement de l'appareil. En outre, ne devrait pas modifier l'installation d'origine sur le site d'installation avant l'inspection par le fabricant ou un expert nommé, converti ou démonté. Tout changement dans la situation de montage d'origine sur le sol conduit à l'exclusion immédiate de toutes les réclamations possibles au titre de la garantie, la garantie et la responsabilité du produit. D'une manière générale, il est également impératif de suivre toutes les consignes correspondant aux normes ÖNORM B 2531, DIN 1988 (EN 806), DIN 1717, VDI 2035 ou les prescriptions et les lois nationales correspondantes.
5. Si la réclamation est justifiée, vous devez la signaler au service après-vente le plus proche agréé par le fabricant. Celui-ci se réserve le droit de choisir entre remplacer la pièce défectueuse, la faire réparer ou encore échanger l'appareil défectueux contre un appareil en bon état de même valeur. Par ailleurs, le fabricant se réserve expressément le droit d'exiger de l'acheteur qu'il lui envoie l'appareil faisant l'objet de la réclamation. La date de réparation ou de remplacement sera déterminé par Prod. Dans les 5 jours!
6. Seules les personnes qui y auront été autorisées par le fabricant ont le droit de faire des réparations dans le cadre de la garantie. Les pièces changées redeviennent la propriété du fabricant. S'il s'avère nécessaire de faire des réparations sur le chauffe-eau dans le cadre de la révision de l'appareil, celles-ci vous seront facturées sous forme de coûts de réparation et de coûts de matériel correspondants.
7. En cas d'interventions externes que nous n'aurons pas demandées expressément, même si ces dernières sont réalisées par un installateur agréé, vous perdrez tout droit à la garantie. Les coûts engendrés par des réparations réalisées par de tierces personnes ne seront pris en charge que si le fabricant a reçu une demande de réparation pour défauts et qu'il n'a pas rempli ses obligations de changer ou réparer l'appareil ou qu'il ne l'a pas fait dans un délai convenable.
8. Le délai de garantie n'est ni renouvelé ni prolongé lorsqu'une intervention est effectuée sous garantie, que des prestations de garantie sont fournies et que des travaux de révision et de maintenance sont réalisés.
9. Les dommages provoqués par le transport ne seront vérifiés et éventuellement reconnus que s'ils sont communiqués au fabricant par écrit au plus tard un jour ouvrable après livraison.

10. Toutes les demandes allant au-delà des prestations de garantie, telles que les demandes de dommages-intérêts ou d'indemnisation pour dommages indirects, sont exclues, en cas de recevabilité juridique. Les heures de travail proportionnelles correspondant aux réparations et les coûts engendrés par la remise de l'installation dans son état d'origine sont entièrement à la charge de l'acheteur. La garantie promise ne s'étend qu'aux réparations et au remplacement de l'appareil conformément à cette déclaration de garantie. Les clauses des conditions de vente et de livraison du fabricant restent valables dans leur totalité dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par les présentes conditions de garantie.
11. Les prestations qui sont fournies en dehors du cadre de ces conditions de garantie seront facturées.
12. Pour que les prestations de garantie soient fournies par le fabricant, il faut d'une part que l'appareil ait été payé dans son intégralité au fabricant et d'autre part que le demandeur ait rempli la totalité de ses obligations vis-à-vis du vendeur.
13. Une garantie est accordée pour la cuve intérieure émaillée des chauffe-eau pour la période octroyée à compter de la date de livraison, les garanties énumérées aux points 1 à 12 gardant leur entière validité. Si les conditions de garantie ne sont pas remplies, les conditions applicables sont les conditions légales du pays fournisseur.
14. Pour faire valoir ses droits conformément à la loi autrichienne sur la responsabilité produit en vigueur, il faut tenir compte des points suivants:

Les demandes éventuelles déposées au titre de la responsabilité produit pour régler les dommages dus au vice d'un produit ne sont justifiées que si toutes les mesures et tous les impératifs prescrits nécessaires au parfait fonctionnement de l'appareil en conformité avec les normes ont été respectés. Ceci implique par exemple qu'il faut changer l'anode comme prescrit et le documenter, raccorder l'appareil à la bonne tension de service, éviter tout dommage pouvant être causé par une utilisation non conforme de l'appareil, etc. On peut donc conclure de ces conditions que, si toutes les consignes (normes, instructions de montage et de service, directives générales, etc.) ont été respectées, le défaut constaté sur l'appareil ou le produit et à l'origine du dommage indirect causé n'aurait pas dû se présenter. Il est par ailleurs impératif que tous les documents nécessaires au règlement du problème soient mis à notre disposition, par exemple la dénomination et le numéro de fabrication du chauffe-eau, la facture du revendeur et du concessionnaire, ainsi qu'une description du dysfonctionnement pour l'analyse technique en laboratoire du chauffe-eau faisant l'objet de la réclamation (indispensable, car le chauffe-eau est analysé par un expert qui se charge d'identifier la cause du défaut). En outre, l'installation d'origine sur le lieu du montage avant la visite de chantier ne doit être ni modifiée ni transformée ou démantelée par le fabricant ou une entreprise spécialisée mandatée à cette fin. Toute modification sur place de l'état initial du montage entraînera l'annulation immédiate de tous les droits de prétention à dédommagement, des droits liés à la garantie et à la responsabilité du fait des produits.

Pour que le chauffe-eau ne puisse être confondu avec un autre appareil au cours du transport, il faut qu'il porte une fiche de signalisation parfaitement lisible (avec si possible l'adresse et la signature du client final). Il est nécessaire de réaliser des photos montrant l'étendue du dommage, l'installation (conduite d'alimentation en eau froide, sortie de l'eau chaude, conduites aller et retour du chauffage, robinets et soupapes de sécurité, vase d'expansion le cas échéant) et l'emplacement du défaut constaté sur le chauffe-eau. Par ailleurs, le fabricant se réserve expressément le droit d'exiger de l'acheteur qu'il apporte les documents et appareils ou pièces nécessaires au traitement de la demande. Pour que les prestations exigées au titre de la responsabilité produit soient fournies, il revient entièrement à la personne ayant subi le dommage de prouver que ce dommage a été causé par le produit. Les demandes de dommages-intérêts ne sont acceptées conformément à la loi autrichienne sur la responsabilité produit que pour la part de la valeur dépassant 500 euros (franchise). Tant que les faits et les circonstances n'auront pas été clarifiés dans leur totalité et que l'origine du défaut n'aura pas été déterminée, toute éventuelle faute du fabricant sera absolument exclue. Le non-respect des instructions de service et de montage et des normes applicables doit être considéré comme une négligence et entraîne l'extinction de toute responsabilité dans le cadre des demandes de dommages-intérêts.

Les illustrations et caractéristiques ne nous engagent pas et peuvent être modifiées dans le cadre d'améliorations techniques sans que nous soyons obligés de le signaler.

Sous réserve de fautes d'impression et de modifications techniques.



---

**Atlantic Suisse AG**

Sonnenbergstrasse 9

6052 Hergiswil NW

Tel: +41 41 630 39 72

Fax: +41 41 630 39 74

Mail: [info@atlantic-suisse.ch](mailto:info@atlantic-suisse.ch)

[www.atlantic-suisse.ch](http://www.atlantic-suisse.ch)